

Délibération n° 2026-148
Délibération portant sur le budget annexe ZA La Calle : décision modificative n°1

Nbre de Conseillers en exercice : 43
Nbre de présents : 32
Nbre de votants : 39
Nbre de procurations : 7
Date de convocation et d'affichage : 01/07/2026
Secrétaire de séance : FÉRE Adrien

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège, salle René Labat, de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame LARREZET Hélène, Présidente.

Présents : Madame AUBERT Roseline, Monsieur AUVIEUX Philippe, Madame BENQUET Nathalie, Monsieur BOURLÈS Alain, Monsieur CHANCY Thibaut, Monsieur COLMAGRO Ghislain, Monsieur DARMAGNAC Frédéric, Monsieur DORVILLE Patrick, Madame DUBOIS Catherine, Madame FERREIRA Lucia De Fatima, Madame LABARTHE Béatrice, Madame LARREZET Hélène, Monsieur MINIAU Dominique, Monsieur PASCUTTO Philippe, Monsieur SUSO Jean-Michel, Madame MORA Isabelle, Monsieur PÉRIGARD Nicolas, Madame CASSAGNE Patricia, Monsieur CRUCHANDEU Paul, Monsieur DUBOURG Yoann, Monsieur FÉRE Adrien, Madame MOLEIRO Delphine, Madame NADAU Marie-Françoise, Monsieur PLAS Stephan, Monsieur COMET Bernard, Madame GARDON Christine, Madame FANARI Jacqueline, Monsieur RODRIGUEZ David, Madame SOULAGE Nathalie, Monsieur CASTAGNÈDE Vincent, Monsieur LOUBÈRE Vincent, Madame SÉGAUT Céline.

Procurations : Madame GODFROY Stéphanie donne procuration à Madame AUBERT Roseline, Madame PINCÉ Laure donne procuration à Monsieur PASCUTTO Philippe, Madame CHERON Lénaïc donne procuration à Madame NADAU Marie-Françoise, Madame GALVEZ Johanna donne procuration à Madame MOLEIRO Delphine, Monsieur CAZCARRA Grégoire donne procuration à Monsieur RODRIGUEZ David, Monsieur LAINÉ Fabien donne procuration à Madame SOULAGE Nathalie, Madame SOUBAIGNÉ Nathalie donne procuration à Madame FANARI Jacqueline.

Excusés et Absents : Monsieur BRANCO-MARINHO Didier, Madame GODFROY Stéphanie, Madame GUERRO Florence, Madame PINCÉ Laure, Madame PONCHET Ascension, Madame CHERON Lénaïc, Madame GALVEZ Johanna, Monsieur SOULÈS Eric, Monsieur CAZCARRA Grégoire, Monsieur LAINÉ Fabien, Madame SOUBAIGNÉ Nathalie.

Décision de l'assemblée :

Votants : **39**
Pour : **39**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Rapporteur : Monsieur Philippe AUVIEUX

Il y a lieu de prendre en compte le montant total des bons de commande 2025 qui ont été transférés sur 2026, pour 2 200 € HT (travaux d'alimentation électrique). En effet, ce montant n'a pas été pris en compte dans les inscriptions budgétaires 2026.

Il convient d'abonder les lignes concernées, ainsi que les écritures de stock associées et l'emprunt d'équilibre.

A ce titre, il convient d'établir une décision modificative comme suit :

section de fonctionnement					
dépenses			recettes		
605	Travaux	2 200,00 €	042-71355	Constatation stock	2 200,00 €
Total des dépenses		2 200,00 €	Total des recettes		2 200,00 €

section d'investissement					
dépenses			recettes		
040-3555	Terrains aménagés	2 200,00 €	16-1641	Emprunts	2 200,00 €
Total des dépenses		2 200,00 €	Total des recettes		2 200,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De voter la décision modificative n°1 du budget annexe ZA La Calle
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme, le 07 juillet 2026

Secrétaire de séance,

Adrien FÉRE



La Présidente,

Hélène LARREZE



Affiché à Parentis-en-Born, le :

16/07/26

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20260707-2026-148-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2026